

Les francs-maçons à Chillon : suite

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **5 (1867)**

Heft 34

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-179417>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse: un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr. — Pour l'étranger: le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

L'Asile des aveugles, en 1866.

Le rapport annuel de cette utile institution vient de paraître. Quoique la plupart des journaux aient déjà, pendant la semaine dernière, communiqué à leurs lecteurs les renseignements que renferme ce rapport, nous ne croyons pas inutile d'accorder aussi une petite place dans nos colonnes à un établissement qui inspire, à bien juste titre, la sympathie du public.

L'Asile des aveugles a été visité, en 1866, par une grande épidémie de fièvre typhoïde (fièvre nerveuse). Il y a eu 30 malades, principalement parmi les employés et les aveugles, et, sur ce nombre, 5 ont succombé à la maladie. Les recherches qui ont été faites dans le but de s'assurer s'il y avait, dans l'établissement, quelque cause qui ait pu favoriser le développement de la maladie, n'ont pas donné de résultat certain. Des améliorations ont été apportées à l'établissement, principalement dans le système de ventilation.

On sait que l'Asile des aveugles comprend plusieurs institutions distinctes :

1° L'Hôpital ophthalmique, destiné au traitement des maladies des yeux ;

2° L'Institut, qui reçoit, à demeure fixe, des enfants atteints de cécité complète; ces enfants reçoivent une bonne et solide instruction, qu'ils ne peuvent pas trouver dans leurs familles ou dans les écoles; ils sont, en outre, habitués aux travaux manuels qui peuvent plus tard assurer leur existence; on sait que plusieurs s'adonnent à l'étude de l'orgue et que la plupart des orgues des temples de Lausanne sont touchées par d'anciens élèves de l'Asile;

3° L'Atelier, qui reçoit pendant le jour les aveugles adultes, dont les ouvrages de vannier forment la principale occupation. Ces aveugles se logent en dehors de l'établissement;

4° L'Imprimerie en relief, pour l'impression de la Bible à l'usage des aveugles. Cette institution, fondée avec l'autorisation du Comité, est sous la direction spéciale du zélé directeur de l'Asile, M. Hirzel; elle est tout-à-fait indépendante de l'Asile.

Le nombre des malades soignés à l'hôpital ophthalmique a été, en 1866, de 195, dont 115 hommes et 80 femmes. Sur ce nombre, 154 ont été traités gratuitement.

Les consultations gratuites de M. le Dr Recordon se sont élevées à environ 5000.

Le nombre des élèves de l'Institut, qui était de 26 au commencement de l'année, était de 22 à la fin; sur

ce nombre, 19 étaient des élèves réguliers (11 garçons et 8 filles) et 3 étaient externes.

Il y avait, au commencement de l'année, 18 ouvriers aveugles à l'Atelier; à la fin, ce nombre était réduit à 14. L'atelier marche bien, sous la bonne direction du maître vannier, M. Grahl. La valeur des objets confectionnés, pendant l'année 1866, est de 2231 fr. 77 cent., dont il a été vendu pour une somme de 1732 fr. 27 cent.

L'imprimerie en relief continue la publication des livres sacrés en français et en allemand. La Bible française forme 32 volumes qui se vendent séparément. Au prix de revient, ces 32 volumes, reliés, coûtent 152 fr. 50 cent.; mais les aveugles étant généralement trop pauvres pour pouvoir se procurer la Bible à ce prix, des dons recueillis (et qui se sont élevés dès la fondation au 30 septembre 1866, à 40,507 fr. 53 c.) ont permis de la leur donner au prix de 42 cent. $\frac{1}{2}$ le volume. M. Hirzel se propose de fixer dorénavant le prix du volume à 50 cent.

Les recettes de l'Asile, en 1866, se sont élevées à	fr.	45,260	20
Les dépenses à	»	42,027	06

Excédant des recettes,	fr.	1,233	14
------------------------	-----	-------	----

Les dépenses de l'Atelier se sont élevées à la somme de	fr.	7722	52
---------------------------------------------------------	-----	------	----

Les recettes à	»	6175	15
----------------	---	------	----

Excédant des dépenses,	fr.	1547	37
------------------------	-----	------	----

Le déficit de l'Atelier, qui se reproduit d'année en année, est inquiétant pour l'avenir de cet établissement, dont l'utilité ne saurait être contestée, mais auquel le public ne pense pas à adresser des dons spéciaux, ignorant sans doute que *les fonds de l'Asile sont tout-à-fait distincts de ceux de l'Atelier*.

Nous espérons que la charité, qui s'est si largement manifestée à la dernière vente en faveur de l'Asile, continuera à protéger un établissement à qui tant d'infortunés doivent le soulagement de leurs souffrances physiques et morales. S. C.

Les francs-maçons à Chillon.

IV.

Nous avons parlé, dans notre précédent numéro, des persécutions que la franc-maçonnerie avait rencontrées à Fribourg, en 1763. Chose curieuse, cette association sembla, dès lors, disparaître de ce canton; ce n'est

que depuis très peu d'années seulement, et après mille obstacles, qu'une nouvelle loge put y être fondée. Et l'on assure même qu'aujourd'hui encore cette loge y est tellement suspectée et honnie par le clergé catholique, qu'elle n'a qu'une existence hésitante, inquiète, et qu'elle serait déjà dissoute si elle n'observait continuellement la plus grande circonspection. Elle s'efface autant que possible pour ne pas offusquer les prêtres qui, dans leur tolérante charité, lui administrent probablement de temps à autre quelque vigoureux anathème.

Dans le canton du Valais, les francs-maçons n'ont pas de loge et n'osent pas se réunir; ils viennent à Bex serrer la main de leurs frères vaudois et assister à leurs réunions. Aussi plusieurs Valaisans se font-ils agréger à cette loge qui est, par ce fait, la plus nombreuse du canton de Vaud.

La franc-maçonnerie a toujours rencontré chez le clergé romain un ennemi irréconciliable. La soutane déteste cette association d'hommes intelligents où elle ne peut pas mettre le nez; les principes maçonniques l'inquiètent et lui pèsent, parce qu'elle sait très bien que ces principes sont de ceux qui élèvent l'homme, le rendent fier de sa dignité, lui enseignent le chemin du devoir, l'émanent et l'éclairent chaque jour davantage.

Le pape lui-même a donné, il n'y a pas si longtemps, une preuve éclatante de la haine qu'il porte à cette société. A l'occasion de funérailles où des emblèmes maçonniques furent introduits dans des temples catholiques, Pie IX, profondément indigné, lança contre la franc-maçonnerie, en bloc, une bulle d'excommunication où il l'accusait de professer et de propager des doctrines subversives, ennemies de l'ordre et de la religion, contraires aux lois et à la morale, etc. Cette bulle valut au trône pontifical une réponse ferme et digne de la part de la loge de l'Orient de Lyon, à la date du 5 octobre 1865.

Voici les principaux passages de cette pièce intéressante :

Très saint-père,

La franc-maçonnerie est universelle; elle compte des adhérents au sein de toutes les religions de la terre. Les chefs de ces croyances ont toujours été pour elle inoffensifs ou bienveillants. Seuls, et depuis moins d'un demi siècle, ceux du catholicisme lui sont hostiles.

Dans une rude et longue philippique, vous daignez prendre à partie non pas des actes isolés ou des écarts individuels, toujours possibles dans les sociétés les plus réglementées, mais notre association entière. Vous pensez : « Qu'il n'y a pas un moment à perdre pour frapper, lacérer avec une sentence de condamnation, » comme avec un glaive, cette secte aspirant au crime » et s'attaquant aux choses saintes et publiques. »

Vous la montrez se couvrant du manteau de la bienfaisance pour mieux « conspirer contre l'Eglise et » contre le pouvoir civil. » Vous demandez « ce que » veut pour elle cette association d'hommes appartenant » à toute religion et à toute croyance... A quoi bon » ces réunions clandestines?... A coup sûr, une so-

» ciété qui fuit le jour et la lumière doit être impie et » criminelle!... » Vous « réprouvez et condamnez la » Société maçonnique et les sociétés du même genre » qui tendent au même but et conspirent contre l'Eglise » et les pouvoirs légitimes, etc., etc. »

Telle est l'analyse de votre allocution du 25 septembre; rien n'y manque, pas même l'appel au bras séculier et le souhait peu chrétien de nous voir écrasés pour le bien de l'Eglise!...

Dans notre beau pays de France, et, de notre temps, on ne condamne personne sans l'avoir entendu. A Rome, on procède autrement; peut-être auriez-vous dû nous citer à votre barre; la loi maçonnique vous eût répondu :

« La franc-maçonnerie a pour objet la recherche de » la vérité, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts, et l'exercice de la bienfaisance.

» Elle a pour principe l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et la solidarité humaine.

» Elle regarde la liberté de conscience comme un » droit propre à chaque homme et n'exclut personne » pour ses croyances.

» Elle a pour devise : *Liberté, égalité, fraternité.*

» Elle respecte la foi religieuse et les opinions politiques de chacun de ses membres; mais elle interdit » à ses assemblées toute discussion en matière religieuse ou politique qui aurait pour objet soit la controverse sur les différentes religions, soit la critique » des actes de l'autorité civile et des diverses formes » de gouvernement.

» Elle considère l'obligation au travail comme une des lois impérieuses de l'humanité... »

Quand les francs-maçons se réunissent, ils portent le tablier, emblème du travail.

Jamais les francs-maçons ne se séparent sans avoir recueilli entr'eux *la part des pauvres*; ils pensent cependant que l'aumône est un triste palliatif, un expédient que le travail libre, l'ordre et l'économie supprimeront un jour.

Nous enseignons l'existence de Dieu, et sans se prononcer jamais sur le mérite relatif des cultes qui en sont la conséquence, la Maçonnerie dit à ses adeptes: « Gardez avec respect la croyance de vos pères, c'est » un hommage rendu à ceux qui vous ont précédé » dans la vie. »

En affirmant l'immortalité de l'âme, nous enseignons aux hommes le respect absolu de leur dignité.

Nous disons: « La famille, le père, la mère, la » femme, les enfants forment autour de l'homme un » cercle infranchissable dont il ne peut s'isoler. Il » doit penser à eux d'abord, à lui ensuite. »

A notre avis, la liberté est un droit imprescriptible qui a pour limite absolu la liberté d'autrui.

Vous demandez pourquoi se réunissent ces hommes de toute opinion, de toute croyance. C'est bien simple: ils savent que les querelles politiques et religieuses ont tracé et tracent encore entre les hommes de profondes démarcations. Ils cherchent un milieu où ils puissent se connaître, s'estimer, se serrer la main, sans rien abdiquer de leurs croyances ou de leurs opinions.

On nous dit que l'introduction d'emblèmes maçonniques dans nos temples, à de récentes funérailles, au-

rait provoqué toutes ces colères. Est-ce la première fois que vous les y rencontrez? Avez-vous songé que, pour les en chasser, il faudrait démolir jusqu'à la dernière pierre, les grands chefs-d'œuvre du moyen-âge, les cathédrales, orgueil du catholicisme! Si vous en doutez, cherchez un peu dans toutes, et partout, sur les dalles, les piliers, nervures et les clefs de voûte; partout, ouvriers, maçons, sculpteurs et architectes ont tracé ces signes abhorrés. Car tous étaient des nôtres et tous, peut-être, doivent à notre association l'intelligence et l'idée qui illumine leur œuvre.

Très saint-père,

La violence réussit mal dans notre pays. Votre allocation nous vaudra simplement l'estime et la bienveillance de ceux qui ne nous connaissaient pas encore. Malgré vos anathèmes, pas un des nôtres ne désertera l'œuvre de justice et de paix à laquelle il a librement associé sa vie.

Nous vous en donnons l'assurance, et déposons à vos pieds nos hommages respectueux.

(A suivre.) *Les francs-maçons de l'Orient de Lyon.*

St-Cergues.

Foulant l'origan et le thym,
Le voyageur de bon matin
Part pour *St-Cergues*;
Tandis que dans *Nyon* tout dort,
Les barques hissent dans le port
Leurs grandes vergues.

Voici le château de *Duillier*,
Et puis plus haut c'est *Genollier*
Et ses fontaines.
Le soleil devient éclatant,
Nous prendrons pour gagner *Montant*
Le Bois de Chênes.

La source au reflet cristallin
Là bas fait tourner un moulin
Dans la prairie,
On entend aussi l'aigre bruit
Que sur les madriers produit
La scierie.

Au Bochet, sur le sol brûlé,
Parmi les vastes champs de blé,
Le pavot brille,
La caille chante en la moisson;
Au détour d'un poudreux buisson
Un toit scintille.

C'est *Le Muids* et son clair ruisseau,
Et ses frais noyers qui, sur l'eau,
Jettent leur ombre.
Voici des ruches, des vergers,
Des prés, des jardins potagers,
Des fleurs sans nombre.

Entre la mûre et l'églantier,
Suivons ce rapide sentier

De la montagne.
Le gazon couvre le rocher,
Arzier lève son vieux clocher
Sur la campagne.
Plus haut le silence des bois,
Et que vient seul troubler parfois
Un char qui passe,
Ici plus d'horizon borné,
Ici le regard étonné
Franchit l'espace.

On plane sur le bleu *Léman*
Depuis les rives d'*Allaman*
Jusqu'à *Genève*.
Au milieu des *Alpes*, sa cour,
Le *Mont-Blanc* sous les feux du jour,
Géant s'élève.

Avant *St-Cergues*: *Monteret*,
Où croît l'odorant serpolet
Et la luzerne,
La gentiane, aux fleurs d'azur,
S'épanouit près du vieux mur
D'une citerne.

St-Cergues, l'oasis des bois,
Montre enfin ses rustiques toits
Couverts d'ardoise;
Partout des chalets, des maisons;
De mille fleurs en leurs saisons
Tout se pavoise.

Est-il plus magnifique tableau?...
C'est *La Croisette*, *Le Château*,
L'Observatoire.
La Dôle avec son front neigeux
Semble dans le ciel nuageux
Un roi de gloire.

Descendons de ces hauts sommets,
En disant: « Amour pour jamais »
« Terre chérie! »
Où je suis né, là mon tombeau.
Vaudois, est-il un ciel plus beau
Que la patrie?

Alfred GUICHON.

Mon ami Fretillard.

Bluette littéraire.

— Oui, mon cher, je le répète :

Entre la veuve d'une année
Et la veuve d'une journée,
La différence est grande,

me disait mon ami Fretillard en me racontant une aventure de cœur qu'il venait d'avoir avec une jeune et jolie veuve. Quand elle perdit son mari, continua-t-il, je conçus le projet de devenir son consolateur.

— Toi, m'écriai-je? Allons donc. Tes quarante printemps ne lui auraient fait que mieux regretter son premier bonheur.

— Je m'en suis aperçu, car elle reçut mes consolations comme on reçoit une balle dans l'œil. Lorsque je vis que mon adorable veuve était inconsolable, je battis si bien en retraite que, pendant une année, je ne l'ai enfin revue que l'autre jour.